



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/1123
S/18126
3 juin 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 21 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES ET
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 2 juin 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent par intérim des Pays-Bas auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, dont le Royaume des Pays-Bas assure actuellement la présidence, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration commune, datée du 23 mai 1986, relative au Sommet d'Esquipulas (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de la quarantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
par intérim des Pays-Bas,

(Signé) Jaap RAMAKER

ANNEXE

Déclaration commune des 12 Etats membres de la Communauté européenne,
relative au Sommet d'Esquipulas

Les Douze se félicitent du Sommet d'Esquipulas, qui confirme le désir des pays d'Amérique centrale de poursuivre le dialogue et de promouvoir la coopération dans leur région. Ils considèrent ce sommet comme une occasion pour les cinq pays d'Amérique centrale d'examiner toute une gamme de moyens novateurs d'aborder les problèmes cruciaux auxquels la région est aujourd'hui confrontée.

Ils notent les propositions actuellement à l'étude qui visent à promouvoir la coopération économique et politique entre ces cinq pays et réitèrent leur conviction que la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région jouera un rôle déterminant dans le développement de cette coopération.

A diverses occasions, les Douze ont souligné l'importance que les initiatives du Groupe de Contadora ont eu dans la promotion de ces objectifs. Ils confirment leur opinion qu'un accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale, représentant un règlement équilibré et global des conflits d'Amérique centrale et sujet à vérification, constituerait un cadre approprié pour le raffermissement de la démocratie ainsi que pour l'essor de la prospérité dans toute la région.

Les Douze sont convaincus que la réalisation de ces objectifs jouerait un rôle essentiel pour ce qui est d'établir le climat de coopération nécessaire à un développement harmonieux des pays d'Amérique centrale. Ils rappellent que ces objectifs sont au coeur du dialogue politique qui a été engagé à San José et poursuivi à Luxembourg. Leur réalisation revêt une grande importance pour le progrès de la coopération entre les Douze et l'Amérique centrale.

Les Douze sont convaincus que le moment est à présent venu de faire aboutir les efforts soutenus de tous les participants en parvenant à une décision finale en vue de la conclusion de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Ils lancent par conséquent un appel urgent aux cinq pays participants afin qu'ils concluent leurs négociations, qu'ils signent l'accord qui a été proposé par le Groupe de Contadora et en assurent l'application intégrale.
